



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008

Dijon le 05 mars 2009
Le Directeur Général

Olivier GAVALDA

**Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-
Bourgogne en date du 3 février 2009**

Les états financiers sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008	1
CADRE GENERAL.....	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	6
COMPTE DE RESULTAT	9
BILAN ACTIF.....	10
BILAN PASSIF	11
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	12
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	14
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTSET ESTIMATIONS UTILISEES	14
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité.....</i>	14
1.2. <i>Format de présentation des états financiers.....</i>	15
1.3. <i>Principes et méthodes comptables.....</i>	15
1.4. <i>Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).....</i>	35
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	38
2.1. <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice.....</i>	38
2.2. <i>Participations non consolidées.....</i>	38
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	39
3.1. <i>Risque de crédit.....</i>	39
3.2. <i>Risque de marchés.....</i>	43
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement.....</i>	46
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	48
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	49
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	50
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	51
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts.....</i>	51
4.2. <i>Commissions nettes</i>	52
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	52
4.4. <i>Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente</i>	53
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités.....</i>	53
4.6. <i>Charges générales d'exploitation.....</i>	54
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles..</i>	54
4.8. <i>Coût du risque</i>	54
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	54
4.10. <i>Impôts</i>	55
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	56
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	56
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	56
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	56
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture.....</i>	57
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	57
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	58
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....</i>	59
6.7. <i>Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle</i>	59
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....</i>	60
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	60
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	61

6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	61
6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	62
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	62
6.14.	<i>Provisions</i>	63
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	64
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	66
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	66
7.2.	<i>Effectif</i>	67
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	67
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	67
7.5.	<i>Autres engagements sociaux</i>	68
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	69
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	69
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	70
10.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	71
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008	72

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,
Société à capital et personnel variable,
Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes
Siren 775 718 216 RCS Troyes
Code APE : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 94 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale et des Caisses locales.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale représentant 25 % du capital de la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A à hauteur de leurs fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

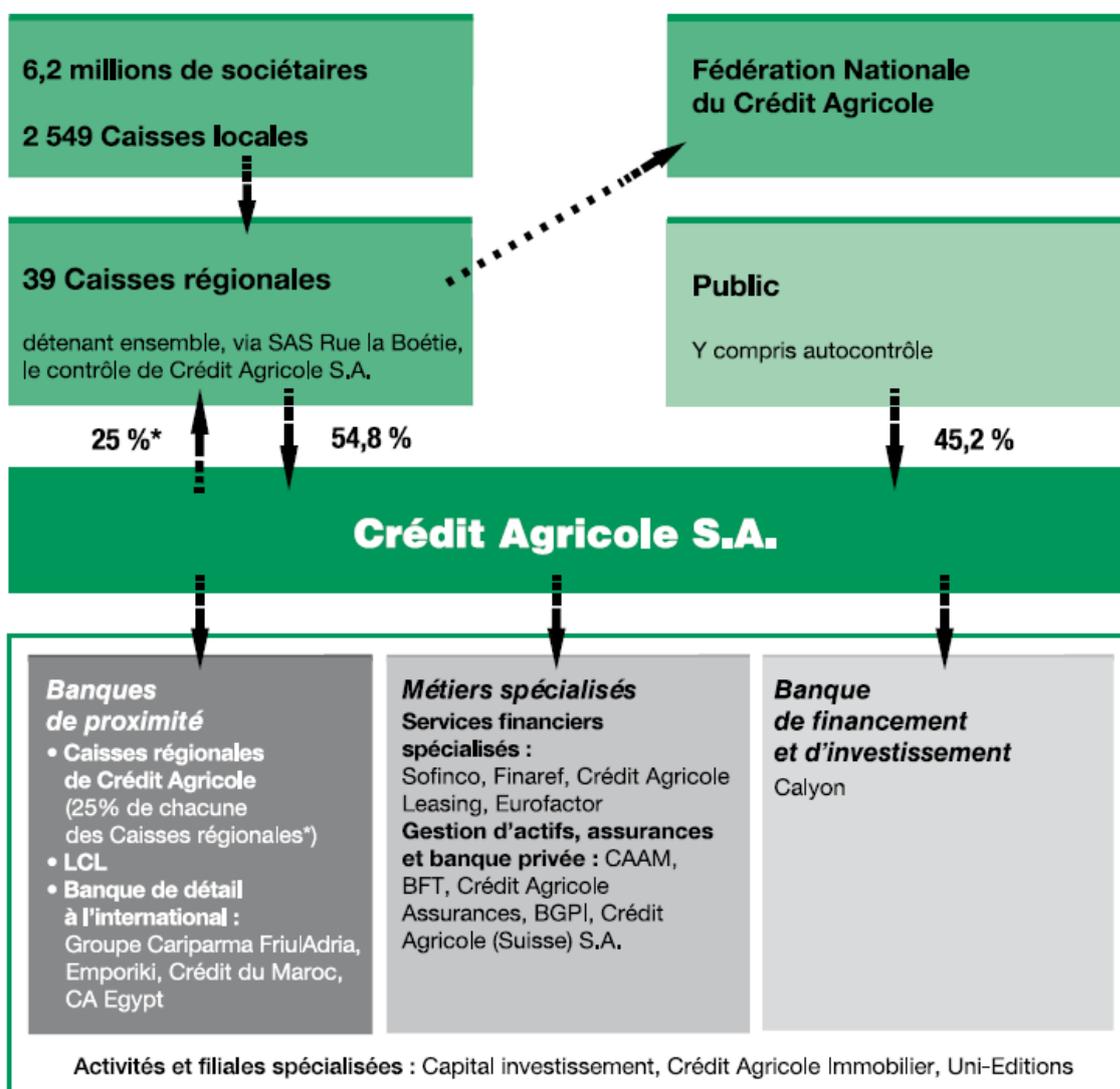
Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales

détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31/12/2008

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles..

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A. intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

- **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 108 028 milliers d'euros au 31/12/2008. Elles ne possèdent pas de comptes courants bloqués.

Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses locales s'élèvent à 84 296 milliers d'euros.

- Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales

En milliers d'euros	Participations		Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales HT en K€
	Valeur au bilan	% de capital détenu	
CADINVEST	4 880	100,00	0
CACB IMMOBILIER	4 684	100,00	92
ICAUNA FINANCES	947	97,60	0
Valeur au bilan	10 511		

- Principaux dirigeants

Président

M. Michel MICHAUT

Vice-Président

M. Vincent DELATTE
M. Dominique CATHERINET
M. Michel DOMBRECHT
M. Lionel RENARD

Autres membres du bureau

M. Roland DENIS
M. Alain FLORIOT
M. Yves JOLLY

Direction Générale

Olivier GAVALDA

Administrateurs

M. Alain BORDET
M. Jean-Paul GOURLLOT
M. Joël GRUAT
M. Luc LEVEQUE
M. Bernard MOISSETTE
M. Thierry NEESER
M. Jean PENARD
M. Gilles REMORIQUET
M. Jean-François RENAULT
Mme Ghislaine VERSTRAETE
M. Jean-René TRAMEAU

Direction Générale Adjointe

Xavier MALHERBET
Pierre FORT

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	439 599	387 951
Intérêts et charges assimilées	4.1	-321 371	-261 950
Commissions (produits)	4.2	154 087	147 559
Commissions (charges)	4.2	-18 286	-16 159
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-9 453	2 354
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	31 181	35 577
Produits des autres activités	4.5	31 172	26 762
Charges des autres activités	4.5	-1 065	-2 911
PRODUIT NET BANCAIRE		305 864	319 183
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	-165 970	-171 650
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-8 691	-8 962
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		131 203	138 571
Coût du risque	4.8	-30 825	-54 879
RESULTAT D'EXPLOITATION		100 378	83 692
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-220	-27
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RESULTAT AVANT IMPOT		100 158	83 665
Impôts sur les bénéfices	4.10	-20 698	-21 357
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		79 460	62 308
Intérêts minoritaires		0	0
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		79 460	62 308

BILAN ACTIF

ACTIF			
	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	49 764	46 223
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	17 455	26 504
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 - 3.4	28 355	6 847
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4 - 6.6	623 985	1 003 875
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	928 337	643 227
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6	8 242 892	7 531 600
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	8 614	8 464
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6 - 6.8	110 852	101 418
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	6.10	7 007	0
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	56 049	38 339
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	118 718	127 798
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		0	0
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	2 149	2 325
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	69 185	67 028
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	83	98
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		10 263 445	9 603 746

BILAN PASSIF

PASSIF			
	<i>Notes</i>	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES	6.1	0	0
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	5 708	2 488
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 -3.4	10 603	8 553
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 - 6.7	6 363 351	5 696 539
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 - 3.3 - 6.7	2 478 487	2 230 390
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 - 6.9	104 754	128 483
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3,4	21 998	1 643
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		0	1 766
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	148 755	120 866
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		0	0
PROVISIONS	6.14	46 394	47 748
DETTES SUBORDONNEES	3.2 - 3.3 - 6.9	226 802	144 868
TOTAL DETTES		9 406 852	8 383 344
CAPITAUX PROPRES	6.15		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		856 584	1 220 392
CAPITAL ET RESERVES LIEES		362 049	360 133
RESERVES CONSOLIDEES		641 665	590 999
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-226 590	206 952
RESULTAT DE L'EXERCICE		79 460	62 308
INTERETS MINORITAIRES		9	10
TOTAL DU PASSIF		10 263 445	9 603 746

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres <i>(en milliers d'Euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital & Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	206 639	162 585	0	600 089	0	436 198	-70	0	1 405 441	0	1 405 441
Variation de capital	-9 091								-9 091		-9 091
Distributions versés en 2007				-10 459					-10 459		-10 459
Variation de juste valeur						-226 753	68		-226 685		-226 685
Transfert en compte de résultat						-2 576			-2 576		-2 576
Résultat au 31/12/2007								62 308	62 308		62 308
Autres variations				1 369		85			1 454	10	1 464
Capitaux propres au 31 décembre 2007	197 548	162 585	0	590 999	0	206 954	-2	62 308	1 220 392	10	1 220 402
Changement de méthodes comptables										0	0
Affectation du résultat 2007				62 308				-62 308	0		
Capitaux propres au 1er janvier 2008	197 548	162 585	0	653 307	0	206 954	-2	0	1 220 392	10	1 220 402
Variation de capital	1 844								1 844		1 844
Distributions versés en 2008				-11 540					-11 540		-11 540
Variation de juste valeur						-436 746	2		-436 744		-436 744
Transfert en compte de résultat						3 202			3 202		3 202
Résultat au 31/12/2008								79 460	79 460		79 460
Autres variations		72		-102					-30	-1	-31
Capitaux propres au 31 décembre 2008	199 392	162 657	0	641 665	0	-226 590	0	79 460	856 584	9	856 593

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne diminuent de 363 808 milliers d'euros, essentiellement du fait des variations négatives de juste valeur sur les titres disponibles à la vente pour 433 544 milliers d'euros, dont 428 424 milliers d'euros sur la SAS Rue La Boétie.

Les transferts en compte de résultat correspondent principalement aux plus values dégagées sur cession de titres disponibles à la vente, diminuées des dotations pour dépréciations durables.

Les autres variations enregistrent les effets des transmissions universelles de patrimoine des filiales SCI ADA et SARL La Vogue.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2007
Résultat avant impôts	100 158	83 665
Dotations nettes aux amortissement et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 780	9 055
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	34 928	15 965
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	-311	175
Résultat des activités de financement	11 339	6 949
Intérêts courus non échus(créances et dettes rattachées)	6 124	25 465
Autres mouvements	19 345	-12 719
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	80 205	44 890
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	702 326	373 356
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-491 517	-474 404
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-31 260	54 408
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	63 098	13 120
Impôts versés	-37 791	-36 567
Autres mouvements	0	0
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	204 856	-70 087
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	385 219	58 468
Flux liés aux participations (1)	-102 996	-67 953
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-10 916	-7 259
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-113 912	-75 212
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-9 696	-19 550
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	70 595	-1 373
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	60 899	-20 923
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	332 206	-37 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	304 004	341 671
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	46 223	104 640
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	257 781	237 031
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	636 214	304 004
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	49 764	46 223
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	586 450	257 781
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	332 210	-37 667

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)
Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient pas de solde de trésorerie indisponible.

(1) Au cours de l'exercice, la Caisse régionale a procédé à l'acquisition de titres de la Boétie pour 101,3 M€ et CACB Immobilier pour 2,3 M€.

(2) Paiement des intérêts et dividendes aux porteurs de parts sociales et de CCA pour 11,5 M€, et souscriptions de parts sociales pour 1,8 M€.

(3) Dont émission nette de TSR pour 80,5 M€.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,

- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition.
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance
- Prêts et créances
- Actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de le céder à court terme ou qui font partie d'un

portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

Trading sur option	Nominal	Juste valeur
BMTN Phenix IXIX (alternatif)	2 000	159
Obligation Hypérion (alternatif)	2 000	1 494
EMTN Oto CFO Premium (alternatif)	2 550	1 478
EMTN double Look Back JP Morgan (alternatif)	3 000	2 121
Total	9 550	5 252

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat.
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est extournée et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes

- Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Titres au passif (IAS 32)

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- . de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- . d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables,

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1er novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

✓ **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.

- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif

comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

○ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, [l'entité] se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les

données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, [l'entité] retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nettes sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole de

Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe »".

Aucune augmentation de capital réservée aux salariées n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables,

entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - a) n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
 - b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice ne génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable ;
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions de placement entrent notamment dans cette catégorie,

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - . la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci. En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

✓ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de des droits de vote existants et potentiels

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne consolidé qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a délégué ces pouvoirs de décision ;
- le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2008.

2.2. Participations non consolidées

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Etablissements financiers				
SAS RUE LA BOETIE	313 662	3,02%	640 784	3,01%
SACAM INTERNATIONAL	31 896	3,02%	27 138	3,02%
SACAM DEVELOPPEMENT	23 805	3,02%	28 521	3,03%
CEDICAM	213	1,48%	207	1,48%
SACAM MACHINISME	180	5,88%	179	5,88%
RADIAN	153	6,87%	144	6,87%
Sociétés non financières				
SAS CADINVEST	4 880	100,00%	4 880	100,00%
CACB IMMOBILIER	4 684	100,00%	3 097	100,00%
SAS SACAM	3 795	4,07%	3 695	4,07%
SCI CAM	2 072	3,50%	1 871	3,50%
SACAM FIRECA	1 391	2,72%	1 338	2,72%
SNC CA TITRES	1 342	2,03%	1 716	2,95%
ICAUNA FINANCES	947	97,60%	963	97,60%
SACAM ASSURANCE CAUTION	540	3,24%	457	3,24%
SAFER DE BOURGOGNE	510	10,61%	457	10,61%
GRANDS CRUS INVESTISSEMENT	481	1,25%	300	1,25%
SAFER DE CHAMPAGNE ARDENNES	247	4,69%	245	4,69%
SACAM PROGICA	221	2,44%	218	2,44%
SACAM PLEINCHAMP	201	5,07%	172	5,07%
IDEB	168	2,10%	169	2,10%
NOVAPARC	152	49,99%	152	49,99%
Autres sociétés	578		590	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	392 117		717 292	

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Aucune participation ne présente un caractère significatif pouvant remettre en cause l'image fidèle de l'ensemble consolidé et justifiant son intégration dans le périmètre.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Les informations narratives figurent dans le rapport de gestion.

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est assurée par la Direction Contrôle et Conformité qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion)

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Les garanties FONCARIS données sur les encours de crédits portés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'élèvent à 176 954 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	5 252	12 986
Instruments dérivés de couverture	28 355	6 847
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	228 554	283 197
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 993	20 646
Prêts et créances sur la clientèle	8 242 892	7 531 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	110 852	101 418
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	8 624 898	7 956 694
Engagements de financement donnés	1 269 145	1 362 190
Engagements de garantie financière donnés	144 396	122 329
Provisions - Engagements par signature	2 265	2 815
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 415 806	1 487 334
TOTAL Exposition nette	10 040 704	9 444 028

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes aux Crédit Agricole)

	31.12.2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	150					150
Etablissement de crédit	8 961	0	0	0	0	8 961
Institutions non établissement de crédit	540 051	0	0	290	-290	539 761
Grandes entreprises	2 556 011	72 287	-51 122	26 074	-24 540	2 480 349
Clientèle de détail	5 352 128	101 489	-45 490	49 678	-47 119	5 259 519
Total	8 457 301	173 776	-96 612	76 042	-71 949	8 288 740
Créances rattachées nettes						49 335
Provisions collectives						-86 190
Valeurs nettes au bilan						8 251 885

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 4 486 milliers d'euros

	31.12.2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations / encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	34 052	0	0	254	-254	33 798
Etablissement de crédit	20 512	0	0	0	0	20 512
Institutions non établissement de crédit	443 975	0	0	36	-36	443 939
Grandes entreprises	2 324 567	71 887	-67 016	28 052	-26 912	2 230 639
Clientèle de détail	4 942 594	96 242	-40 012	49 688	-46 736	4 855 846
Total	7 765 700	168 129	-107 028	78 030	-73 938	7 584 734
Créances rattachées nettes						44 943
Provisions collectives						-77 431
Valeurs nettes au bilan						7 552 246

Dont actifs restructurés non dépréciés pour 3 849 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	32 874
Institutions non établissements de crédit	110 457	88 233
Grandes entreprises	636 325	616 463
Clientèle de détail	522 363	624 414
Total	1 269 145	1 361 984
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	416	13
Grandes entreprises	114 409	93 533
Clientèle de détail	29 363	28 575
Total	144 188	122 121

Dettes envers la clientèle – ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	0	732
Institutions non établissements de crédit	8 460	5 958
Grandes entreprises	612 306	560 665
Clientèle de détail	1 851 368	1 660 138
Total	2 472 134	2 227 493
Dettes rattachées	6 353	2 897
Valeur au bilan	2 478 487	2 230 390

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/ encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 402 658	173 418	-96 439	75 981	-71 888	8 234 331
Autres pays de l'UE	46 139	171	-36	61	-61	46 042
Autres pays d'Europe	4 935	65	-64	0	0	4 871
Amériques Centrale et du Sud	48	48	0	0	0	48
Afrique et Moyen Orient	3 521	74	-73	0	0	3 448
Total	8 457 301	173 776	-96 612	76 042	-71 949	8 288 740
Créances rattachées nettes						49 335
Provisions collectives						-86 190
Valeurs nettes au bilan						8 251 885

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations/ encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 747 980	167 756	-106 899	77 927	-73 835	7 567 246
Autres pays de l'UE	10 137	287	-45	65	-65	10 027
Autres pays d'Europe	4 557	9	-9	25	-25	4 523
Amériques Centrale et du Sud	53	0	0	0	0	53
Afrique et Moyen Orient	2 973	77	-75	13	-13	2 885
Total	7 765 700	168 129	-107 028	78 030	-73 938	7 584 734
Créances rattachées nettes						44 943
Provisions collectives						-77 431
Valeurs nettes au bilan						7 552 246

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 268 061	1 361 060
Autres pays de l'UE	480	494
Autres pays d'Europe	472	312
Afrique et Moyen Orient	132	118
Total	1 269 145	1 361 984
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	144 169	117 712
Autres pays de l'UE	0	4 390
Autres pays d'Europe	19	19
Total	144 188	122 121

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	2 459 721	2 216 560
Autres pays de l'UE	6 376	5 978
Autres pays d'Europe	3 886	3 365
Afrique et Moyen Orient	2 151	1 590
Total	2 472 134	2 227 493
Dettes rattachées	6 353	2 897
Valeur au bilan	2 478 487	2 230 390

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2008					31/12/2008
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	
(en milliers d'euros)	≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an		
Instruments de capitaux propres					8 079	-6 450
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances						
Administrations centrales						
Etablissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit	38 264				608	-608
Grandes entreprises	46 198	1 029	830	12	135 155	-112 456
Clientèle de détail	95 265	5 808	262		208 020	-149 462
Total	179 727	6 837	1 092	12	343 783	-262 526

	31/12/2007				Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/07
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					
(en milliers d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
Instruments de capitaux propres					2 561	-993
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0
AFS - Prêts et avances	0	0	0	0	0	0
EC - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0
Réseau - Encours sains prêts et avances	0	0	0	0	0	0
CLT - En cours sains prêts et avances						
<i>Administrations centrales</i>	2 429				523	-523
<i>Etablissements de crédit</i>						
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	10 850				85	-85
<i>Grandes entreprises</i>	77 492	1 559		16	140 010	-133 999
<i>Clientèle de détail</i>	77 199	2 508	329		208 565	-149 373
Total	167 970	4 067	329	16	349 183	-283 980

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	739	148	401	80
Risques sur les autres contreparties	5 557	2 779	339	170
Total	6 296	2 926	740	250
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	6 296	2 926	740	250

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

3.2. Risque de marchés

(cf. rapport de gestion)

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instrument dérivé de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	1 936	16 279	10 140	28 355	6 847
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	1 936	16 279	10 140	28 355	6 847
Instrument de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	1 936	16 279	10 140	28 355	6 847
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 936	16 279	10 140	28 355	6 847

Instrument dérivé de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	150	2 465	4 744	7 359	743
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	150	2 465	4 744	7 359	743
Instrument de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	341	2 424	2 075	0	0	0	4 840	12 710
Dérivés sur actions & indices boursier	341	2 424	2 075	0	0	0	4 840	12 687
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	23
Sous total	341	2 424	2 075	150	2 465	4 744	12 199	13 453
. Opérations de change à terme	0	0	0	4	0	0	4	65
Valeurs nettes au bilan	341	2 424	2 075	154	2 465	4 744	12 203	13 518

Instrument dérivé de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	1 211	5 196	4 196	10 603	8 553
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	1 211	5 196	4 196	10 603	8 553
Instrument de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	1 211	5 196	4 196	10 603	8 553
. Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 211	5 196	4 196	10 603	8 553

Instrument dérivé de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	de 0 à 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	152	1 809	3 743	5 704	2 423
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	152	1 809	3 743	5 704	2 423
Instrument de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	152	1 809	3 743	5 704	2 423
. Opérations de change à terme				4	0		4	65
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	156	1 809	3 743	5 708	2 488

Opérations sur instruments financiers à terme : montant des engagements

	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt :	1 326 581	1 056 835
. Swaps de taux d'intérêts	1 218 533	931 557
. Caps-floors-collars	108 048	125 278
Instruments de devises et or	34 418	8 130
. Options de change	34 418	8 130
Autres instruments :	0	202 847
. Dérivés de crédit	0	202 847
Sous total	1 360 999	1 267 812
. Opérations de change à terme	32 035	35 499
Valeurs nettes au bilan	1 393 034	1 303 311

Risques de taux

(cf. rapport de gestion)

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR						
. Taux fixe	0	222 518	0	0	143 436	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0					
. Taux fixe	0	0	0	0	0	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0
Total	0	222 518	0	0	143 436	0
. Taux fixe	0	222 518	0	0	143 436	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion)

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	10 235 498	10 235 504	9 592 358	9 592 354
Autres devises de l'UE	215	215	173	173
USD	24 179	24 175	7 936	7 942
JPY	585	585	537	537
Autres devises	2 968	2 966	2 742	2 740
Total bilan	10 263 445	10 263 445	9 603 746	9 603 746

Risque de prix

(cf. rapport de gestion)

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2008				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	664 722	13 204	218 036	26 347	922 309
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 301 104	1 039 602	2 745 555	3 362 079	8 448 340
Total	1 965 826	1 052 806	2 963 591	3 388 426	9 370 649
Créances rattachées					149 296
Dépréciations					-348 716
Valeurs nettes au bilan					9 171 229

	31.12.2007				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	344 358	43 271	222 092	26 277	635 998
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 100 830	947 532	2 601 524	3 095 302	7 745 188
Total	1 445 188	990 803	2 823 616	3 121 579	8 381 186
Créances rattachées					155 052
Dépréciations					-361 411
Valeurs nettes au bilan					8 174 827

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2008				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	806 248	994 276	1 933 730	2 622 617	6 356 871
Dettes envers la clientèle	2 160 724	114 709	53 961	112 444	2 441 838
Total	2 966 972	1 108 985	1 987 691	2 735 061	8 798 709
Dettes rattachées					43 129
Valeur au bilan					8 841 838

	31.12.2007				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	609 629	1 040 551	1 682 599	2 333 828	5 666 607
Dettes envers la clientèle	2 111 631	35 280	33 389	47 193	2 227 493
Total	2 721 260	1 075 831	1 715 988	2 381 021	7 894 100
Dettes rattachées					32 829
Valeur au bilan					7 926 929

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	1 229	916			2 145
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	69 546	31 605			101 151
Total	70 775	32 521			103 296
Dettes rattachées					1 458
Valeur au bilan					104 754
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		19 000	46 118	157 400	222 518
Titres et emprunts participatifs				229	229
Total	0	19 000	46 118	157 629	222 747
Dettes rattachées					4 055
Valeur au bilan					226 802

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	de 0 à 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	9 881	450			10 331
Titres de créances négociables :					
. Émis en France	90 924	26 112			117 036
Total	100 805	26 562	0	0	127 367
Dettes rattachées	1 116				1 116
Valeur au bilan	101 921	26 562	0	0	128 483
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		14 483	50 118	78 835	143 436
Titres et emprunts participatifs			229		229
Total	0	14 483	50 347	78 835	143 665
Dettes rattachées	1 203				1 203
Valeur au bilan	1 203	14 483	50 347	78 835	144 868

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur

comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	28 355	10 603	891 894	6 766	8 553	769 454
- Taux d'intérêt	28 355	10 603	891 894	6 766	8 553	769 454
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	81	0	3 000
- Taux d'intérêt	0	0	0	81	0	3 000
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	28 355	10 603	891 894	6 847	8 553	772 454

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Fonds propres de base (tier 1)	572,7	923,9
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0,0	236,3
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0,0	0,0
Déductions (1)	0,0	-513,4
Autres	0,0	13,2
Total des fonds propres prudentiels	572,7	660,0

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

	31/12/2008	31/12/2007
(en milliers d'euros)		
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 050	2 120
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 174	26 341
Sur opérations avec la clientèle	375 439	330 413
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	481	535
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 808	4 896
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	28 647	23 646
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	439 599	387 951
Sur opérations avec les établissements de crédit	-102	-77
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-252 050	-217 814
Sur opérations avec la clientèle	-21 363	-11 683
Actifs financiers disponibles à la vente	-15	-23
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-7 262	-4 008
Sur dettes subordonnées	-11 180	-6 882
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-29 399	-21 463
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-321 371	-261 950

(1) dont 11 360 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 4 973 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 035	-1 152	883	830	-809	21
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 137	-9 759	22 378	26 445	-7 269	19 176
Sur opérations avec la clientèle	43 648	-654	42 994	40 374	-714	39 660
Sur opérations de change	123	0	123	122	0	122
Sur opérations sur instruments dérivés à terme et autres opérations de hors bilan	3 204	-858	2 346	2 091	-913	1 178
Sur moyens de paiement	48 737	-5 593	43 144	51 027	-6 025	45 002
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	24 203	-270	23 933	26 670	-429	26 241
Produits nets des commissions	154 087	-18 286	135 801	147 559	-16 159	131 400

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 237	2 003
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-5 499	240
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	273	106
Résultat de la comptabilité de couverture	10	5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-9 453	2 354

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>			
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	18 943	-18 933	10
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>		-18 933	-18 933
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	18 943		18 943
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	18 943	-18 933	10

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>			
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 285	-12 280	5
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	12 285		12 285
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>		-12 280	-12 280
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	12 285	-12 280	5

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	33 636	32 467
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	3 002	4 060
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-5 457	-950
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31 181	35 577

Les titres de participations suivants ont fait l'objet d'une dépréciation durable au titre de 2008 :

- SACAM SANTEFI dotation pour 21 milliers d'euros,
- ICAUNA SARL dotation pour 5 436 milliers d'euros

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	0	0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	25 752	22 412
Autres produits nets de l'activité d'assurance	1 430	1 841
Produits nets des immeubles de placement	552	524
Autres produits (charges) nets (1)	2 373	-926
Produits (charges) des autres activités	30 107	23 851

(1) Dont 129 milliers d'euros de dotation aux risques opérationnels

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	-99 589	-102 416
Impôts et taxes	-4 754	-4 296
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-61 627	-64 938
Charges d'exploitation	-165 970	-171 650

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements	-8 447	-8 962
Dotations aux provisions pour dépréciation	-244	0
total	-8 691	-8 962

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-67 517	-121 618
Prêts et créances	-63 695	-112 846
Autres actifs	-93	-77
Engagements par signature	-298	-564
Risques et charges	-3 431	-8 131
Reprises de provisions et de dépréciations	71 211	84 469
Prêts et créances	64 900	72 588
Autres actifs	130	36
Engagements par signature	848	494
Risques et charges	5 333	11 351
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	3 694	-37 149
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-33 949	-17 820
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 020	-1 323
Récupérations sur prêts et créances amorties	967	1 748
Décotes sur crédits restructurés	-517	-335
Autres pertes	0	0
Autres pertes nettes	-34 519	-17 730
Coût du risque	-30 825	-54 879

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-220	-27
Plus-values de cession	91	83
Moins-values de cession	-311	-110
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-220	-27

4.10. Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Charge d'impôt courant	-35 728	-35 253
Charge d'impôt différé	15 030	13 896
Charge d'impôt de la période	-20 698	-21 357

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	100 158	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	34 484
Effet des différences permanentes		-9,67%	-9 682
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-8,52%	-8 531
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	0
Effet des autres éléments		4,42%	4 427
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i> 20,66%	20 698

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	83 665	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	28 806
Effet des différences permanentes		-10,85%	-9 078
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,00%	0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		4,90%	4 101
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	0
Effet des autres éléments		-2,95%	-2 472
Taux et charge effectif d'impôt		<i>Taux d'impôt constaté</i> 25,53%	21 357

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Un secteur d'activité ou un secteur géographique est présent si la majorité de ses produits provient de ventes à des clients externes et :

- (a) si ses produits provenant de ventes à des clients externes et de transactions avec d'autres secteurs représentent 10% au moins du total des produits, externes et internes, de tous les secteurs ;
- (b) si son résultat (bénéfice ou perte) sectoriel représente 10% au moins du résultat cumulé de tous les secteurs bénéficiaires ou du résultat cumulé de tous les secteurs déficitaires, quel que soit le plus important en valeur absolue ; ou
- (c) si ses actifs représentent 10% au moins du total des actifs de tous les secteurs.

Du fait de l'organisation interne du groupe Crédit Agricole, les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se rattachent à un seul secteur « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Caisse	40 441		40 734	
Banques centrales	9 323	0	5 489	0
Total en principal	49 764	0	46 223	0
Créances/Dettes rattachées	0		0	
Valeur au bilan	49 764	0	46 223	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	12 203	13 518
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	5 252	12 986
Juste valeur au bilan	17 455	26 504
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Instruments dérivés de transaction	12 203	13 518
Juste valeur au bilan	12 203	13 518

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Titres détenus à des fins de transaction	5 252	12 986
- Obligations et autres titres à revenu fixe * Titres non cotés	5 252	12 986
Juste valeur au bilan	5 252	12 986

Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 708	2 488
Juste valeur au bilan	5 708	2 488

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Instruments dérivés	5 708	2 488
Juste valeur au bilan	5 708	2 488

Instruments dérivés de transaction :

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
- Obligations et autres titres à revenu fixe * Titres cotés * Titres non cotés	228 379 6 297 222 082	283 064 761 282 303
- Actions et autres titres à revenu variable * Titres non cotés	395 431 395 431	720 678 720 678
Total des titres disponibles à la vente	623 810	1 003 742
Créances rattachées	175	133
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	623 985	1 003 875

(1) dont – 6 369 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	228 379	15 060	-7 760	283 064
Actions et autres titres à revenu variable	3 313	0	0	3 386
Titres de participation non consolidés	392 118	13 531	-244 190	717 292
Créances rattachées	175			133
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	623 985	28 591	-251 950	1 003 875
Impôts		-5 904	2 672	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		22 687	-249 278	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	5 917	17 468
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 235	12 441
Prêts subordonnés	3 044	3 044
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Total	8 961	20 512
Créances rattachées	32	134
Dépréciations	0	0
Valeur nette	8 993	20 646
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	583 921	245 338
Comptes et avances à terme	306 427	347 148
Prêts subordonnés	23 000	23 000
Total	913 348	615 486
Créances rattachées	5 996	7 095
Dépréciations	0	0
Valeur nette	919 344	622 581
Valeur nette au bilan	928 337	643 227

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	24 475	27 738
Autres concours à la clientèle	8 189 989	7 596 686
Prêts subordonnés	45 800	45 800
Titres non cotés sur un marché actif	3 353	3 353
Avances en comptes courants d'associés	125 642	8 974
Comptes ordinaires débiteurs	59 081	62 637
Total	8 448 340	7 745 188
Créances rattachées	143 268	147 823
Dépréciations	-348 716	-361 411
Valeurs nettes au bilan	8 242 892	7 531 600

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	361 411		73 202	-42 341	-43 546	-10	348 716
<i>dont dépréciations collectives</i>	77 431		15 218	-6 459			86 190
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	992		5 457				6 449
Autres actifs financiers	3 228		93	-121	-9	-2 607	584
Total des dépréciations des actifs financiers	365 631	0	78 752	-42 462	-43 555	-2 617	355 749

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	345 200		119 628	-67 698	-35 719		361 411
<i>dont dépréciations collectives</i>	35 496		77 431	-35 496			77 431
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	42		950				992
Autres actifs financiers	3 188		77	-12	-25		3 228
Total des dépréciations des actifs financiers	348 430	0	120 655	-67 710	-35 744	0	365 631

6.7. Dettes sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 752	3 083
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	708	0
Total	3 752	3 083
Dettes rattachées	15	11
Valeur au bilan	3 767	3 094
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	0	0
Comptes et avances à terme	6 322 823	5 663 524
Total	6 322 823	5 663 524
Dettes rattachées	36 761	29 921
Valeur au bilan	6 359 584	5 693 445
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	6 363 351	5 696 539

Dettes envers la clientèle

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 882 629	1 874 281
Comptes d'épargne à régime spécial	30 296	37 736
Autres dettes envers la clientèle	559 209	315 476
Total	2 472 134	2 227 493
Dettes rattachées	6 353	2 897
Valeur au bilan	2 478 487	2 230 390

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 061	100 067
Total	109 061	100 067
Créances rattachées	1 791	1 351
Provisions	0	0
Valeurs nettes au bilan	110 852	101 418

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2008	31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	2 145	10 331
Titres de créances négociables :		
. Émis en France	101 151	117 036
Total	103 296	127 367
Dettes rattachées	1 458	1 116
Valeur au bilan	104 754	128 483
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	222 518	143 436
Titres et emprunts participatifs	229	229
Total	222 747	143 665
Dettes rattachées	4 055	1 203
Valeur au bilan	226 802	144 868

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Actifs disponibles à la vente	1 789	12 623
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif	15 880	8 354
Effet des compensations par entité fiscale	-17 669	-20 977
Total impôt différé passif	0	0

Impôts différés - Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	51 859	41 529
Charges à payer non déductibles	555	3 679
Couvertures de Flux de Trésorerie	0	0
Autres impôts différés actif	21 304	14 108
Effet des compensations par entité fiscale	-17 669	-20 977
Total impôt différé actif	56 049	38 339

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

1) Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs	53 670	44 854
Comptes de stocks et emplois divers	156	122
Débiteurs divers	52 837	44 643
Comptes de règlements	677	89
Comptes d'ajustement et d'écarts		
Comptes de régularisation	65 048	82 944
Comptes d'encaissement et de transfert	4 669	26 436
Produits à recevoir	58 630	48 687
Charges constatés d'avance	1 288	1 431
Autres comptes de régularisation	461	6 390
Valeur nette au bilan	118 718	127 798

2) Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euro)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)	46 841	44 827
Comptes de règlements	1 549	1 528
Créditeurs divers	39 331	36 818
Versement restant à effectuer sur titres	5 908	6 408
Autres	53	73
Comptes de régularisation	101 914	76 039
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	17 629	5 563
Comptes d'ajustement et d'écarts	0	0
Produits constatés d'avance	38 172	30 056
Charges à payer	43 854	40 420
Autres comptes de régularisation	2 259	
Valeur au bilan	148 755	120 866

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	3 137			-196			2 941
Dépréciations	-812		-90	110			-792
Valeur nette au bilan	2 325	0	-90	-86	0	0	2 149

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Valeur brute	2 572		565				3 137
Dépréciations	-719		-93				-812
Valeur nette au bilan	1 853	0	472	0	0	0	2 325

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	148 221	-7	15 565	-10 881			152 898
Dépréciations	-81 193		-8 535	6 015			-83 713
Valeur nette au bilan	67 028	-7	7 030	-4 866	0	0	69 185
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 423	144	60	-2 477			6 150
Dépréciations	-8 325		-220	2 477			-6 068
Valeur nette au bilan	98	144	-160	0	0	0	82

Etat Pyramide 00RCA01190

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	141 319		7 899	-997			148 221
Dépréciations	-72 957		-8 537	301			-81 193
Valeur nette au bilan	68 362	0	-638	-696	0	0	67 028
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 393		30				8 423
Dépréciations	-7 899		-426				-8 325
Valeur nette au bilan	494	0	-396	0	0	0	98

6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement (1)	14 230		1 070					15 300
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 815		298	-848				2 265
Risques opérationnels (3)	14 108		2 648	-1 825	-71			14 860
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	1 002		35		-300			737
Litiges divers (5)	8 774		947	-487	-276			8 958
Participations (6)	6 030			-3 169				2 861
Autres risques	789		1 507	-141	-742			1 413
Provisions pour risques et charges	47 748	0	6 505	-6 470	-1 389	0	0	46 394

(en milliers d'euros)	31/12/2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Risques sur les produits épargne logement (1)	15 510		2 460	-3 740				14 230
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	2 745		564	-481	-13			2 815
Risques opérationnels (3)	16 442		4 818	-7 062	-90			14 108
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	1 007		151		-156			1 002
Litiges divers (5)	9 521		1 306	-1 823	-230			8 774
Participations (6)	1 758		6 030	-1 758				6 030
Autres risques	1 053		1 067	-868	-463			789
Provisions pour risques et charges	48 036	0	16 396	-15 732	-952	0	0	47 748

Commentaires :

(1) Voir note ci-après

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel. Sont constatés sous cette rubrique les avantages à long terme : médailles du travail pour 737 milliers d'euros

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle)

(6) Provision constituée pour couvrir les risques complémentaires sur la participation ICAUNA SARL, suite à des litiges.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	282 860	205 850
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	600 512	765 180
Ancienneté de plus de 10 ans	610 533	635 980
Total plans d'épargne-logement	1 493 905	1 607 010
Total comptes épargne-logement	381 096	381 419
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 875 001	1 988 429

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base à fin novembre 2007 hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	27 639	26 060
Comptes épargne-logement :	109 582	103 114
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	137 221	129 174

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 080	1 860
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	400	80
Ancienneté de plus de 10 ans	2 840	3 370
Total plans d'épargne-logement	5 320	5 310
Total comptes épargne-logement	9 980	8 920
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 300	14 230

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	5 310	10			5 320
Comptes épargne-logement :	8 920	1 060			9 980
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 230	1 070	0	0	15 300

6.15. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2008
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 842 570	0	0	1 842 570
Dont part du Public	0	0	0	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 842 570	0	0	1 842 570
Parts sociales	5 527 650	88 416	-88 424	5 527 642
Dont Caisses Locales	5 527 590	88 412	-88 412	5 527 590
Dont administrateurs de la CR	58	4	-12	50
Dont Crédit Agricole S.A.	2	0	0	2
TOTAL	7 370 220	88 416	-88 424	7 370 212

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 112 396 K€

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2005	2,54	0,56
2006	2,68	0,61
2007	2,95	0,69
Prévu 2008	2,85	0,69

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

Proposition de dividendes :

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 27 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Il est précisé que le résultat net de l'exercice 2008, s'élève à 70 132 891,91 €uros,
Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat comme suit :

au titre des intérêts aux parts sociales	3 793 343,65 €
au titre des dividendes à verser aux Certificats Coopératifs d'Associés	5 251 324,50 €
à la Réserve Légale pour les $\frac{3}{4}$ du solde	45 816 167,83 €
à la réserve facultative	15 272 055,94 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

7 773 824,50 € au titre de l'exercice 2005, 8 309 961,70 € au titre de l'exercice 2006 et 9 271 081,62 € au titre de l'exercice 2007, intégralement éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction.

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements	-52 483	-54 346
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 912	-6 020
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 489	-2 008
Autres charges sociales	-20 715	-20 693
Intéressement et participation	-11 246	-11 547
Impôts et taxes sur rémunération	-7 744	-7 802
Total charges de personnel	-99 589	-102 416

7.2. Effectif

Effectif	31/12/2008	31/12/2007
France	1 766	1 839
Etranger	0	0
Total	1 766	1 839

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Les lignes « acquisition, cession (modification de périmètre consolidation) » des tableaux ci-dessous, concernent :

- en 2006 : sortie d'AMT du périmètre de consolidation
- en 2008 : L'ADICAM portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis des effectifs retraités de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des effectifs gérés correspondant.

en milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	28 497	30 463	37 600
	Coût des services rendus sur la période	1 255	1 175	1 207
	Coût financier	1 405	1 290	1 050
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-7 782		-7 464
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées (obligatoire)	-1 212	-1 034	-766
	(Gains) / pertes actuariels	-1 298	-3 397	-1 164
	Dette actuarielle au 31/12/n	20 866	28 497	30 463

en milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 255	1 175	1 207
	Coût financier	1 405	1 290	1 050
	Rendement attendu des actifs sur la période	-1 159	-1 220	-1 207
	Amortissement du coût des services passés			
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	-535	640	670
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations			
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus			
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	966	1 885

en milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	28 650	30 532	37 151
	Rendement attendu des actifs	1 159	1 220	1 207
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-762	-4 037	-1 834
	Cotisations de l'employeur	1 454	1 969	1 733
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan			
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-7 782		-6 959
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées	-1 211	-1 034	-766
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	21 508	28 650	30 532

en milliers d'euros		31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	-20 866	-28 497	-30 463
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	-21 508	-28 651	-30 532
	Position nette (passif) / actif fin de période	642	154	69

Information sur les actifs des régimes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Composition des actifs			
-% d'obligations	81%	75%	72,0%
-% d'actions	9%	17%	18,0%
-% autres actifs	10%	8%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Taux d'actualisation	4,9%	4,8%	4,2%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,0%	4,0%	4,0%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,2%	4,2%	4,0%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2 % à 5%	2 % à 4%	2 % à 4%

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
 - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ;
 - ou
 - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel

7.5. Autres engagements sociaux

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne complète la rémunération variable collective par la mise en place d'accords de participation et d'intéressement. La participation est déterminée

conformément aux dispositions légales en vigueur. L'enveloppe d'intéressement globale, intégrant la participation, est basée sur le résultat net bilan hors les plus et moins-values sur les titres de participation.

Les provisions constituées par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au titre des engagements sociaux relatifs à la médaille du travail s'élèvent à 737 K€ à la fin de l'exercice 2008.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et aux Directeurs généraux, s'élèvent à 909 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 269 145	1 362 190
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	206
. Engagements en faveur de la clientèle	1 269 145	1 361 984
Ouverture de crédits confirmés	984 901	1 017 146
- Ouverture de crédits documentaires	2 381	3 114
- Autres ouvertures de crédits confirmés	982 520	1 014 032
Autres engagements en faveur de la clientèle	284 244	344 838
Engagements de garantie	144 396	122 329
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	208	208
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	0	0
Autres garanties	208	208
. Engagements d'ordre de la clientèle	144 188	122 121
Cautions immobilières	10 717	13 592
Garanties financières	25 100	22 285
Autres garanties d'ordre de la clientèle	108 371	86 244
Engagements reçus		
Engagements de financement	80 389	22 649
. Engagements reçus d'établissements de crédit	80 389	22 649
. Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	2 061 777	1 563 921
. Engagements reçus d'établissements de crédit	396 403	209 620
. Engagements reçus de la clientèle	1 665 374	1 354 301
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	195 642	167 719
Autres garanties reçues	1 469 732	1 186 582

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit agricole de Champagne-Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre son activité.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	928 337	930 310	643 227	636 055
Prêts et créances sur la clientèle	8 242 892	8 036 853	7 531 600	7 459 136
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	110 852	103 685	101 418	96 265
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	6 363 351	6 538 034	5 696 539	5 662 679
Dettes envers la clientèle	2 478 487	2 478 487	2 230 390	2 230 390
Dettes représentées par un titre	104 754	104 754	128 483	128 483
Dettes subordonnées	226 802	227 770	144 868	144 316

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément particulier n'est à signaler

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

SOCIETES MERES	ADRESSES	
Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne	269 faubourg Croncels	10000 Troyes
Caisses Locales de :		
AIGNAY LE DUC	Place de l'Eglise	21510 AIGNAY LE DUC
AILLANT SUR THOLON	17, grande rue Saint Antoine	89110 AILLANT SUR THOLON
AIX EN OTHE	22, rue Pierre Brossolette	10160 AIX EN OTHE
ANCY LE FRANC	8, grande rue	89160 ANCY LE FRANC
ARCIS VAL D'AUBE	2, rue de Troyes	10700 ARCIS SUR AUBE
ARNAY-BLIGNY	1, Place du Craquelin	21230 ARNAY LE DUC
AUXERRE	82, rue du Temple	89006 AUXERRE
AUXONNE	48, rue Antoine Masson	21130 AUXONNE
BAIGNEUX LES JUIFS	18, rue Davout	21000 DIJON
BAR SUR AUBE	36, rue Thiers	10200 BAR SUR AUBE
BAR SUR SEINE	Faubourg de Champagne	10110 BAR SUR SEINE
BARROIS-VALLAGE	35, rue Aristide Briand	52300 JOINVILLE
BASSE YONNE	7, avenue de la Gare	89340 VILLENEUVE LA GUYARD
BEAUNE	41, rue d'Alsace	21204 BEAUNE
BEZE ET VINGEANNE	1, rue des Tanneries	21310 MIREBEAU SUR BEZE
BOUILLY	rue du bois	10320 BOUILLY
BOURBONNE LES BAINS	32, rue Vellonne	52400 BOURBONNE LES BAINS
BOURMONT	76, faubourg de France	52150 BOURMONT
BREVIANDES	92, avenue du Général Leclerc	10450 BREVIANDES
BRIENON	Place Emile Blondeau	89210 BRIENON SUR ARMANCON
CHABLIS	4, place du Général de Gaulle	89800 CHABLIS
CHALINDREY	27, rue de la République	52600 CHALINDREY
CHAOURCE	1, rue des Roises	10210 CHAOURCE
CHARNY	4, rue André Martin	89120 CHARNY
CHAUMONT	4, place Goguenheim	52000 CHAUMONT
CLEFMONTIGNY	15, place Charles Cornevin	52140 MONTIGNY LE ROI
COURSON LES CARRIERES	13, place du Château	89560 COURSON LES CARRIERES
DES TILLES	1, rue Jean Jaurès	21120 IS SUR TILLE
DIJON	18, rue Davout	21000 DIJON
DIJON CENTRE	2, rue Musette	21000 DIJON
DIJON EST	23, place de la Liberté	21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
DIJON OUEST	96 bis, avenue Victor Hugo	21000 DIJON
DOULEVANT LE CHÂTEAU	24, place Diderot	52110 DOULEVANT LE CHATEAU
ERVY LE CHATEL	16, boulevard des Grands Fossés	10130 ERVY LE CHATEL
ESSOYES	4, place de la Mairie	10360 ESSOYES
ESTISSAC	24, rue de la République	10190 ESTISSAC
FAYL LAFERTE	7, place de la Mairie	52500 FAYL BILLOT
GALLIENI	57, avenue Gallieni	10300 SAINTE SAVINE
GENLIS	7, avenue de la Gare	21110 GENLIS
GEVREY CHAMBERTIN	9, rue des Baraques	21220 GEVREY CHAMBERTIN
HAUTE COTE D'OR	1, rue docteur Robert	21400 CHATILLON SUR SEINE
JOIGNY	7, rue Roger Varrey	89300 JOIGNY
LAIGNES	rue Porte de la Croix	21330 LAIGNES
LES RICEYS	29, rue du Général de Gaulle	10340 LES RICEYS
LES TROIS PROVINCES	39, rue de Champagne	52250 LONGEAU
LIERNAIS-SAULIEU	5, place des Terreaux	21210 SAULIEU
LUSIGNY-EUROPE	30, rue Georges Clémenceau	10270 LUSIGNY SUR BARSE
MIGENNES	4-6, rue Roger Salengro	89400 MIGENNES
MONTBARD	12, rue Carnot	21500 MONTBARD
MONTIER EN DER	6, rue Notre Dame	52220 MONTIER EN DER
NORD EST AUBOIS	21, boulevard Napoléon	10500 BRIENNE LE CHÂTEAU
NOGENT EN BASSIGNY	1, place Charles de Gaulle	52800 NOGENT EN BASSIGNY

SOCIETES MERES	ADRESSES	
NOGENT SUR SEINE	6, rue des Fossés	10400 NOGENT SUR SEINE
NOLAY	52, rue de la République	21340 NOLAY
NOYERS SUR SEREIN	Place de l'Hôtel de Ville	89310 NOYERS SUR SEREIN
NUITS SAINT GEORGES	2, rue Thurot	21700 NUIITS SAINT GEORGES
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	30, rue de la République	89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
PERCENEIGE	Place de l'hôtel de ville	89260 PERCENEIGE
PINEY	22, rue des Frères Hubert	10220 PINEY
PLATEAU DE LANGRES	24, place Diderot	52200 LANGRES
POISSONS	24, place Diderot	52000 LANGRES
PONT SAINTE MARIE	2, avenue Jean Jaurès	10150 PONT SAINTE MARIE
PONT SUR YONNE	23, place Eugène Petit	89140PONT SUR YONNE
PONTAILLER SUR SAONE	4, place de l'Eglise	21270 PONTAILLER SUR SAONE
POUILLY EN AUXOIS	Place de la Libération	21320 POUILLY EN AUXOIS
PRECY SOUS THIL	12, rue de l'Hôtel de Ville	21390 PRECY SOUS THIL
PUISAYE VAL DE LOING	Place Chataigner	89220 BLENEAU
ROMILLY SUR SEINE	64-66, rue Gornet Boivin	10100 ROMILLY SUR SEINE
SAINT DIZIER	17, avenue de la République	52100 SAINT DIZIER
SAINT FLORENTIN FLOGNY	Place Edmond Verollot	89600 SAINT FLORENTIN
SAINT JEAN DE LOSNE	place de la Délibération	21170 SAINT JEAN DE LOSNE
SAINT JULIEN DU SAULT	rue de l'Hôtel Dieu	89330 SAINT JULIEN DU SAULT
SAINT MARTIN	1, avenue Marie de Champagne	10000 TROYES
SAINT SAUVEUR	Place du Marché	89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
SAINT SEINE L'ABBAYE	rue Saunois	21440 SAINT SEINE L'ABBAYE
SAINT VALERIEN	69, rue de la République	89150 SAINT VALERIEN
SELONGEY	8, rue de la Patenée	21260 SELONGEY
SEMUR EN AUXOIS	34 bis, rue de la Liberté	21140 SEMUR EN AUXOIS
SENS	1, boulevard Maupéou	89100 SENS
SEREIN	1, place de la Fontaine	89440 L'ISLE SUR SEREIN
SEURRE	39 bis, rue de la République	21250 SEURRE
SOMBERNON	Place Bénigne Fournier	21540 SOMBERNON
TONNERRE	5, rue du pont	89700 TONNERRE
TOUCY	6, place des Frères Genet	89130 TOUCY
TROYES CENTRE	4, place Audiffred	10000 TROYES
VALLEES AUBE AUJON	2, rue Penthèvre	52120 CHÂTEAUVILLAIN
VENAREY LES LAUMES	4, avenue de Dijon	21150 LES LAUMES
VENDEUVRE	4, avenue de l'Armée Leclerc	10140 VENDEUVRE SUR BARSE
VERMENTON	19, route nationale	89270 VERMENTON
VEZELAY-MORVAN	6, route de Lyon	89200 AVALLON
VILLENAUXE	5, rue de la Gare	10370 VILLENAUXE LA GRANDE
VILLENEUVE SUR YONNE	place Briard	89500 VILLENEUVE SUR YONNE
VITTEAUX	Place Aristide Briand	21350 VITTEAUX
WASSY	8, rue Paul Claudel	52130 WASSY

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
SEQUANA	France	Globale	99,9781	99,9689	99,9781	99,9689